



Yves Détraigne

Sénateur de la Marne



MAI 2015

En séance publique...

LA LOI "MACRON" VOTÉE AU SÉNAT

En consacrant 133 heures de débat à l'examen, en séance publique, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et en adoptant 280 amendements en séance en sus des 347 adoptés en commission, le Sénat a voté un texte très différent de celui du Gouvernement en y insérant de nombreuses mesures favorables aux entreprises et à l'investissement, ou encore en matière de droit du travail pour l'adapter aux réalités actuelles (exploitation de lignes de cars sur le territoire, ouverture dominicale des commerces, couverture des zones dites "grises et blanches" de téléphonie mobile...) Le texte sera soumis à une commission mixte paritaire, composée de 7 députés et 7 sénateurs, chargée de trouver une version commune aux deux chambres.

Avec des collègues de tous bords politiques, Yves Détraigne s'est associé à l'amendement du sénateur César visant à supprimer les insécurités juridiques résultant de la Loi de 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (dite "loi Évin"). En effet, ce texte, s'il encadre la publicité et la propagande en faveur de l'alcool en général, n'en donne jamais de définition. L'amendement voté sépare clairement ce qui relève, d'une part, de la publicité et, d'autre part, de l'information journalistique et œnotouristique ou de la création artistique et culturelle. Il apporte la sécurité juridique nécessaire aux opérateurs privés et publics (agences de voyages, offices de tourisme...) pour valoriser les destinations de vignobles en France.



Suite au rapport législatif d'Yves Détraigne, le Sénat a consacré le **parrainage républicain** en adoptant à l'unanimité une proposition de loi qui vise à permettre une application uniforme de cette coutume héritée de la Révolution française. Reprenant les modifications du sénateur marnais, ce texte, qui vise à harmoniser la pratique du parrainage républicain sur l'ensemble du territoire, a donc vu ses effets limités à "l'engagement des parrain et marraine d'accompagner l'enfant dans son apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines", évitant ainsi les difficultés d'articulation du texte avec les dispositions du code civil applicables en matière de protection des enfants.



© Sénat S Kenitidou

Intervenant pour le groupe centriste sur la proposition de loi relative à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales, Yves Détraigne a rappelé que l'abstention, autrefois limitée aux élections les plus "éloignées" du citoyen, touchait désormais les élections de proximité et que ce n'était pas les conditions d'inscription sur les listes électorales qui en étaient la cause, mais bien plutôt la complexification institutionnelle, le redécoupage incessant des cantons et des régions, les changements de mode de scrutin et un sentiment croissant de fatalité des citoyens. À défaut de régler les problèmes de fond et réconcilier nos concitoyens avec leurs élus, il a soutenu le travail du rapporteur de la commission des Lois, Pierre-Yves Collombat, qui a préféré une solution pérenne et plus simple : élargir les cas dans lesquels un électeur peut solliciter son inscription hors d'une procédure de révision.

RÉFORME DU SÉNAT (SUITES...)

En mai, le Sénat a examiné et adopté la proposition de résolution "tendant à **réformer les méthodes de travail du Sénat** dans le respect du pluralisme, du droit d'amendement et de la spécificité sénatoriale, pour un Sénat plus présent, plus moderne et plus efficace" présentée par le président Larcher. Ce texte inscrit dans le Règlement du Sénat des plages horaires "préservées" pour la séance publique et les réunions des différentes instances, afin d'éviter toute concomitance ; des sanctions financières pour renforcer la présence des sénateurs en séance publique et en commission ; une composition plus équilibrée des commissions permanentes ; une réduction de la durée des interventions en séance... Le Sénat a adopté un amendement précisant que la fonction de rapporteur sera accordée de droit à l'un des membres du groupe parlementaire à l'origine de la création d'une commission d'enquête ou d'une mission d'information.

"Les sénateurs peuvent employer sous contrat de droit privé des collaborateurs parlementaires qui les assistent dans l'exercice de leurs fonctions et dont ils sont les seuls employeurs." Un amendement est venu insérer cette disposition dans le règlement du Sénat. La loi de 2013 relative à la transparence de la vie publique prévoyant que les parlementaires devaient mentionner les noms de leurs collaborateurs dans leurs déclarations d'intérêts, il devenait urgent de reconnaître officiellement leur existence !



Alerté par les représentants d'associations régionales d'organismes Hlm, le sénateur marnais a saisi la ministre chargée du logement sur les modalités de calcul du dispositif de mutualisation financière. Ils demandent que la mutualisation reste un dispositif de reconstitution des fonds propres des organismes qui investissent et non une aide automatique à la production nouvelle de logements sociaux. A défaut, certains bailleurs sociaux actifs n'auront plus de capacités financières pour intervenir alors qu'ils sont aujourd'hui d'importants pourvoyeurs d'emploi pour les entreprises du bâtiment.

© ATD Quart Monde



A la suite d'une rencontre avec des représentants régionaux d'ATD Quart Monde, venus l'entretenir sur la proposition de loi visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale, Yves Détraigne a écrit au Président de la commission des Lois pour lui demander que cette dernière travaille sur ce texte. L'association œuvre, depuis 2009, en faveur de l'ajout de ce critère de "précarité sociale" comme motif prohibé de discrimination dans la législation française, cette disposition pouvant permettre de faire changer les regards sur la pauvreté. Depuis, le texte a été inscrit à l'ordre du jour du 18 juin prochain.

Les trois sénateurs marnais ont relayé, auprès du ministre du Travail, les inquiétudes des représentants des structures de formation professionnelle sur la lenteur et les conditions de mise en place du **Compte Personnel de Formation** en vigueur depuis janvier en remplacement du Droit Individuel à la Formation. Les professionnels demandent que soit simplifié et encouragé l'accès à la formation professionnelle, en assouplissant notamment les critères de sélection.

Protéger les mineurs

Yves Détraigne a cosigné deux propositions de loi allant dans le même sens, l'une de Catherine Troendle, sénateur du Haut-Rhin, visant à rendre effective l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact avec des mineurs lorsqu'une personne a été condamnée pour des agressions sexuelles sur mineur et l'autre de Sylvie Goy-Chavent, sénateur de l'Ain, visant à interdire aux personnes condamnées pour des actes pédophiles d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec des enfants.

Yves Détraigne était présent à l'inauguration de la stèle commémorant les combats du 29 mai 1918 à Merfy et à l'hommage rendu au 61^{ème} bataillon de Tirailleurs Sénégalais.

Le sénateur a participé à la présentation du deuxième parcours historique autour des Monts de Champagne qui comprend une visite de 8 sites référencés.

Yves Détraigne a assisté au colloque de la délégation aux droits des femmes du Sénat, pour commémorer le 70^{ème} anniversaire du premier vote des femmes.

Le sénateur était aux côtés d'Arnaud Robinet, député maire, lors des cérémonies du 70^{ème} anniversaire de la reddition à Reims, le 7 mai.

Il a participé à l'inauguration du nouveau campus de Reims Sciences po en présence de Jane Hartley, Ambassadeur des Etats-Unis, et Frédéric Mion, directeur de Sciences Po.

Il a, comme chaque année, répondu présent aux côtés des 1 460 randonneurs de la 42^{ème} marche des élus qui s'est tenue à Fismes le jeudi de l'Ascension.

Colloque "Femmes citoyennes" avec notamment Cécile Goldet, ancienne sénatrice, le Président Larcher, Annick Billon et Catherine Morin-Desailly



© Sénat S.Kerhion

Marche des Elus en compagnie de Catherine Vautrin et Jean-Pierre Pinon



© F. Berthon



© J. Hartley

Rencontre de travail entre sénateurs, députés et députés européens centristes à Bruxelles.



© Uti - Le Presse



ICOMOS, Conseil International des Monuments et des Sites, vient de recommander l'inscription des **Coteaux, Maisons et Caves de Champagne** sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une étape déterminante avant la décision finale prévue en juillet lors de la 39^{ème} session du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra à Bonn en Allemagne.



A venir dans l'hémicycle...

Projet de loi relatif au renseignement, débat sur "les collectivités territoriales et le financement des lieux de culte", proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie...

Sur le terrain...